

Affaires juridiques

En 2023, Loiret Nature Environnement a été amenée à se constituer partie civile devant les tribunaux pour mieux faire respecter le droit de l'environnement.

Nous avons notamment été sollicités par l'**Office Français pour la Biodiversité (OFB)** dans une affaire où un agriculteur avait été pris en flagrant délit de **destruction d'espèces protégées**. Il s'agissait de deux éperviers et d'une buse tués à coups d'épuisette.



Epervier d'Europe © C. Surand



Buse variable © C. Lartigau

Le conseil d'administration de LNE a décidé d'aller en justice pour demander réparation.

Aidée par une bénévole spécialiste du droit de l'environnement, l'association s'est présentée devant

le tribunal correctionnel en octobre qui a donné suite à notre demande de dommages et intérêts.

Le prévenu a été condamné à 3 mois de prison avec sursis, 8 mois de suspension de son permis de chasse, 500€ d'amende, 1500€ de dommages et intérêts à verser à l'association ainsi que 600€ de frais. Nous avons également obtenu qu'un **communiqué de presse** soit publié dans deux journaux locaux dont la République du Centre pour sensibiliser la population aux conséquences de telles pratiques, ce qui a été fait.

Dans la deuxième affaire suivie en 2023, c'est la gendarmerie qui nous a demandé d'intervenir. Un agriculteur avait acheté un **produit phytosanitaire** huit jours avant son interdiction de vente. Ce pesticide a été reconnu par l'Union européenne comme cancérigène pour l'homme et particulièrement toxique pour la faune aquatique. Malgré cette interdiction, l'agriculteur a utilisé le produit pour arrêter la germination de ses pommes de terre.

C'est la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts (DRAAF) qui a découvert le stock de 130 kilos de ce produit et en a exigé la destruction. **Nous nous sommes également constitués partie civile** mais, le jour de l'audience, l'avocat de la partie adverse a invoqué la nullité de la procédure et l'affaire a été renvoyée en jugement au mois de septembre 2024...

Dès à présent, sur une nouvelle sollicitation de l'OFB, **une autre affaire devrait nous occuper en 2024**, cette fois-ci, il s'agira d'un **comblement de mare par des déchets industriels**.

Les procédures contentieuses concernant le droit de l'environnement sont encore rares car elles nécessitent des connaissances juridiques très spécialisées. Mais les tribunaux s'y intéressent de plus en plus et un pôle environnemental a été créé dans chaque région pour soutenir ce type de démarches.

LNE, aidé par ses bénévoles, essaie de répondre aux sollicitations des administrations chargées de **faire respecter le droit de l'environnement**, en allant devant les tribunaux pour obtenir que justice soit faite.

Si cet aspect des activités de l'association vous intéresse et vous motive et que vous avez des compétences dans le domaine juridique, contactez-nous !